RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé La Réunion

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 25 novembre 2026

Renouvellement de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

Faire entendre la voix des usagers et des acteurs de santé

Mieux prendre en compte les besoins de santé des Réunionnais, faire entendre la voix des usagers et associer les acteurs du territoire aux orientations de la politique régionale de santé : telles sont les ambitions de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA).
Renouvelée pour cinq ans, cette instance de démocratie en santé a été installée le 24 novembre 2026 et a élu sa nouvelle présidente, Marylène SINGABRAYEN-TAMPIGNY. La CRSA rassemble des représentants des usagers, des professionnels de santé, des acteurs du médico-social, des élus et des partenaires du territoire.

Quel rôle joue la CRSA pour la santé des Réunionnais ?

La CRSA est une instance consultative qui contribue, par ses avis et ses propositions, à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé.
Ses principales missions sont de :

- **Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins et des accompagnements médico-sociaux**, en formulant des avis sur l'organisation et l'évolution de l'offre de santé ;
- **Participer à la réduction des inégalités de santé** sur le territoire ;
- **Donner son avis sur les grandes orientations de santé à La Réunion**, notamment sur les actions de prévention, les investissements et les financements ;
- **Participer à l'élaboration et à l'évaluation du Projet Régional de Santé (PRS)** ;
- **Favoriser l'expression et la participation des Réunionnais**, notamment en organisant des débats publics sur les questions de santé.

Depuis le Ségur de la santé, son rôle consultatif a été renforcé, notamment lors des crises sanitaires.

La CRSA de La Réunion renouvelée pour 5 ans

La CRSA a été renouvelée le 9 novembre 2026 par arrêté du Directeur général de l'ARS de La Réunion pour une période de 5 ans

Sa composition :
La CRSA est composée de 92 membres titulaires, répartis au sein de 7 collèges :

- Collectivités territoriales
- Représentants des usagers de services de santé ou médicosociaux
- Partenaires sociaux

- Acteurs de la cohésion et de la protection sociale
- Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé
- Offreurs des services de santé
- Personnalités qualifiées

L'arrêté du 9 novembre 2026 désigne 65 membres titulaires et leurs suppléants. De nouvelles désignations viendront compléter cette composition et renforcer la représentativité de l'instance.

Participent également aux travaux de la CRSA, avec voix consultative : le préfet, le directeur général de l'ARS, le président du conseil économique et social régional, et les chefs de services de l'État en région.

Son organisation :
Lors de son installation le 24 novembre 2026, la CRSA de La Réunion a élu sa nouvelle présidente : Marylène SINGABRAYEN-TAMPIGNY

L'instance est organisée autour :

- **D'une assemblée plénière** (92 membres) ; elle se réunit au moins 3 fois par an.
- D'une commission permanente (15 membres) : elle organise les travaux de la CRSA. Elle est présidée par Marylène SINGABRAYEN-TAMPIGNY.
- **De 5 commissions spécialisées représentant les grands domaines de la santé à La Réunion**
  - **La Commission Spécialisée de Prévention (CSP)**
  - **La Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins (CSOS)**
  - **La Commission Spécialisée pour les prises en charge et accompagnements Médico-Sociaux (CSMS)**
  - **La Commission Spécialisée des Droits des Usagers du système de santé (CSDU)**
  - **La Commission Spécialisée en Santé Mentale (C2SM)**



Début 2027, les membres des commissions spécialisées se réuniront pour élire leurs présidents. La CRSA élaborera ensuite son programme de travail.



Engagée depuis plusieurs années dans la défense des droits des usagers et des aidants à La Réunion, **Marylène Singabrayen-Tampigny** est représentante des usagers au CHU et à l'EPSMR. Elle est également administratrice du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Sainte- Cet engagement de proximité complète son approche de la Santé et de l'Autonomie.

Elle-même proche aidante, elle entretient un lien régulier avec les personnes concernées et leurs familles. Son expérience personnelle et son écoute des difficultés vécues nourrissent son engagement pour faire entendre leurs besoins et leur parole.

Elle préside l'Association pour la Santé Mentale et le Bien-Être Réunion-Océan Indien, avec la volonté de proposer des réponses de proximité adaptées aux réalités réunionnaises.

A la CRSA, elle entend exercer une Présidence à l'écoute, fédératrice, exigeante et indépendante, garante du pluralisme et de la liberté de parole de chacun. Elle souhaite faire vivre l'instance comme un véritable espace de démocratie en santé, de réflexion collective, de proposition et d'interpellation.

Votre santé nout lambition

Contact presse
Service Communication ARS LA REUNION
0692 57 63 38 - ars-reunion-communication@ars.sante.fr